



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Service eau et biodiversité

Blois, le **25 AVR. 2024**

**Motif de la décision suite à la consultation du public relative au projet
d'arrêté préfectoral portant autorisation environnementale
pour le projet de travaux de restauration du ruisseau de la Brisse sur la commune de Nourray**

Le projet d'arrêté a fait l'objet d'une procédure de consultation du public du 23 février au 24 mars 2024 inclus.

Cette consultation concerne des travaux de restauration morphologique du cours d'eau de la Brisse sur un linéaire de 210 m au droit du lieu-dit « Le Grand Mât ».

Le profil actuel du cours d'eau nécessite une intervention qui permettra de rétablir les fonctionnalités naturelles du cours d'eau. Les travaux consistent à rétablir les faciès d'écoulement à l'aide d'une recharge granulométrique alternant mouilles et radiers sur le linéaire impacté par les travaux de curage.

Le projet respecte la réglementation en vigueur et comprend les mesures de réduction et d'évitement de l'impact des travaux sur le milieu aquatique idoine.

L'autorité administrative qui prend la décision, rend publique, par voie électronique, la synthèse des observations du public, ainsi que les motifs de la décision.

Lors de la consultation du public, aucune observation n'a été émise.

Le projet d'arrêté portant autorisation au titre de l'article L. 214-3 du Code de l'environnement à la réalisation des travaux de restauration morphologique du cours d'eau de la Brisse peut donc être signé.

Pour le directeur départemental des territoires
Le chef du service eau et biodiversité

Mathieu Frimat

